

Livret des stages de l'ENSIIE

21 avril 2023

Table des matières

1	Introduction	2
2	Organisation commune	2
2.1	Déroulement des stages	2
2.2	Modalités communes d'établissement d'une convention	2
2.3	Responsabilité du maître de stage	3
2.4	Responsabilité du stagiaire	3
2.5	Rôle du tuteur académique	3
2.6	Modalité et dates de soutenances	3
2.7	Confidentialité	3
3	Le stage de première année	3
3.1	Généralités	3
3.2	Objectifs pédagogiques	3
4	Le stage de deuxième année	3
4.1	Généralités	3
4.2	Objectifs pédagogiques	4
5	Le stage de troisième année	4
5.1	Généralités	4
5.2	Les objectifs pédagogiques	4

1 Introduction

La scolarité à l'ENSIIE comprend trois stages obligatoires. Ces stages ont pour but commun de permettre aux étudiants de se familiariser avec le monde du travail et de mettre en application les différentes techniques et pratiques abordées lors des enseignements académiques.

Le présent document est destiné en priorité aux étudiants de l'ENSIIE partant en stage, aux différents intervenants dans les lieux de stages et aux tuteurs académiques.

Il précise les différents aspects afférents aux différents stages. Il est annexé à la convention de stage de l'ENSIIE et, à ce titre, est réputé accepté par les différentes parties prenantes de toute convention de stage de l'ENSIIE.

2 Organisation commune

Chaque type de stage a des objectifs propres qui seront exposés plus avant dans ce document. Ils se déroulent normalement respectivement après le deuxième semestre pour le premier stage, après le quatrième semestre pour le second stage et durant le sixième semestre pour le troisième. Ils doivent être effectués et validés dans l'ordre.

Chaque stage donne lieu à la rédaction d'un rapport et à une soutenance évalués. Il donne également lieu à une évaluation du cadre du stage par l'étudiant.

Un responsable pédagogique et un responsable administratif sont désignés pour chaque type de stage. Le rôle du responsable pédagogique est, du point de vue des étudiants, de s'assurer de la validité des propositions de stages vis-à-vis des attentes de l'ENSIIE et de désigner un tuteur pour chaque stage. Le rôle du responsable administratif est de valider les aspects administratifs de la convention de stage (dates de début et de fin du stage, montant de gratification...) puis de gérer le cycle de vie de la convention (émission, signatures...).

2.1 Déroulement des stages

Les différents stages de l'ENSIIE se déroulent au sein d'une entreprise, d'une administration ou d'une association. Ils peuvent avoir lieu en France ou à l'étranger.

La structure d'accueil s'engage à assurer au stagiaire un environnement de travail adapté au stage. Un espace de travail lui est réservé ainsi que tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa tâche (ordinateurs, accès informatique...). Elle s'assure de l'encadrement adéquat du stagiaire et de pouvoir lui fournir une aide technique en cas de nécessité. Un stage majoritairement pratiqué en télétravail ne peut correspondre aux attentes de l'ENSIIE.

2.2 Modalités communes d'établissement d'une convention

Quel que soit le type de stage, un certain nombre d'étapes doivent a priori être respectées par les différentes parties concernées.

1. La recherche d'un stage est de la responsabilité de l'étudiant. L'ENSIIE appuie et accompagne les étudiants dans leur recherche de stages.
2. L'étudiant et la structure d'accueil se mettent alors d'accord sur un sujet respectant les attentes de l'ENSIIE.
3. L'étudiant soumet alors la proposition pour validation au responsable pédagogique concerné via l'application adéquate. Cette proposition comporte au minimum :
 - le nom de la structure d'accueil,
 - le nom, le numéro de téléphone et l'adresse mail du maître de stage (encadrant dans la structure d'accueil),
 - les dates de début et de fin du stage,
 - le lieu d'exercice du stage,
 - le descriptif détaillé du sujet comportant toutes les informations utiles à la validation,
 - le cas échéant le montant de la gratification perçue au titre du stage (et toute autre information de ce type).
4. Le responsable pédagogique peut demander des précisions, refuser la validation pédagogique ou valider la proposition. Dans les deux premiers cas, l'étudiant prend en compte les remarques et agit en conséquence. Dans le dernier cas, le responsable pédagogique désigne un tuteur pour le stage.
5. En cas de validation pédagogique, le responsable administratif s'assure de la validité administrative de la proposition et peut soit la refuser soit l'accepter. Dans le premier cas, l'étudiant prend en compte les remarques et corrige sa proposition avant de la soumettre à nouveau. Dans le second cas, la convention peut être éditée.
6. La convention est signée par les cinq parties concernées (l'ENSIIE, la structure d'accueil, l'étudiant, le maître de stage et le tuteur pédagogique).
7. Après signature de la convention, le stage peut se dérouler dans les conditions mentionnées dans la convention.
8. À l'issue du stage, le stagiaire remet à un rapport au format électronique (sauf demande écrite, explicite et motivée de la part de la structure d'accueil), défend son travail lors d'une soutenance et remplit une évaluation de l'accueil sur son lieu de stage.

9. À l'issue du stage, le maître de stage remplit une évaluation et la fait parvenir à l'ENSIIE.

2.3 Responsabilité du maître de stage

Le maître de stage a pour rôle l'encadrement régulier du stage. Il s'assure du bon déroulement de celui-ci. Outre les aspects techniques, il assure en particulier d'un environnement approprié de travail pour le stagiaire (bureau, matériel, ...). Il remplit une fiche d'évaluation du stage à la fin de celui-ci. Il s'assure de la qualité des différents rendus de l'étudiant (rapport et soutenance en particulier).

2.4 Responsabilité du stagiaire

Le stagiaire a pour responsabilité, outre de mener à bien les tâches mentionnées dans la convention de stage, de s'assurer d'un comportement conforme aux usages en vigueur dans la structure d'accueil. Il assure également la communication usuelle entre l'ENSIIE et l'organisme d'accueil.

2.5 Rôle du tuteur académique

Le tuteur académique assure le suivi du stage en accord avec les modalités définies par le Conseil d'Administration de l'ENSIIE. Il participe en outre l'évaluation du stage et, le cas échéant, s'assure du bon déroulement du stage.

2.6 Modalité et dates de soutenances

Les dates et modalités des soutenances sont définies par l'ENSIIE et mises à la disposition des autres acteurs via le site web dédié de l'école (<http://stages.ensiie.fr/docs>). Les détails de chaque soutenance (heure et lieu précis de soutenance) sont mis à disposition de l'étudiant qui est chargé d'en informer la structure d'accueil.

2.7 Confidentialité

Par défaut les rapports et soutenances de stages de l'ENSIIE sont publics. Tout organisme d'accueil peut demander la confidentialité du rapport, de la soutenance ou des deux. À cette fin, il fait parvenir via le stagiaire un courrier demandant explicitement la confidentialité.

3 Le stage de première année

3.1 Généralités

Le premier stage obligatoire de l'ENSIIE se déroule normalement à la fin du deuxième semestre d'étude. La période normale de stage s'étend de la fin des cours du semestre de printemps à la date de la rentrée du semestre d'automne de l'ENSIIE. Ces dates peuvent être modifiées, après accord écrit de la DFP et du coordinateur des stages, au cas par cas pour certains étudiants ayant une scolarité non nominale.

Les étudiants admis directement en seconde année de l'ENSIIE en sont dispensés.

La durée minimale du stage de première année est de 8 semaines.

3.2 Objectifs pédagogiques

Le stage de première année a pour objectifs pédagogiques :

- la mise en pratique de connaissances acquises au cours des semestres 1 et 2 de l'ENSIIE dans un milieu professionnel ;
- la compréhension du fonctionnement interne de la structure d'accueil ;
- l'acquisition des techniques de restitution du travail effectué durant le stage par voies écrite et orale.

Sur le plan technique, le but minimal est de mettre en place une solution bien définie à l'avance et clairement détaillée dans le sujet remis à l'ENSIIE.

4 Le stage de deuxième année

4.1 Généralités

Le deuxième stage obligatoire de l'ENSIIE se déroule normalement à la fin du quatrième semestre d'étude. La période normale de stage s'étend de la fin des cours du semestre de printemps à la date de la rentrée du semestre d'automne de

l'ENSIIE. Ces dates peuvent être modifiées, après accord écrit de la DFP et du coordinateur des stages, au cas par cas pour certains étudiants ayant une scolarité non nominale.

Certain étudiants effectuant leur quatrième semestre hors de l'ENSIIE peuvent être dispensés de ce stage si la convention avec l'établissement partenaire le précise ou dans le cadre d'un contrat signé entre l'étudiant, la DFP et le coordinateur des stages de l'ENSIIE.

La durée minimale du stage de deuxième année est de 10 semaines.

4.2 Objectifs pédagogiques

Le stage de deuxième année a pour objectifs pédagogiques :

- la mise en pratique de connaissances acquises au cours des quatre premiers semestres de l'ENSIIE dans un milieu professionnel ;
- l'approfondissement des techniques de restitution du travail effectué durant le stage par voies écrite et orale.

Sur le plan technique, le but minimal est de concevoir et de mettre en place une solution à un problème clairement détaillé dans le sujet remis à l'ENSIIE. L'étudiant doit travailler en relative autonomie.

5 Le stage de troisième année

5.1 Généralités

Le troisième et dernier stage de l'ENSIIE constitue le sixième semestre de l'ENSIIE. La période normale de stage s'étend du mois de février à la rentrée du semestre d'automne. Ces dates peuvent être modifiées après accord écrit du coordinateur des stages ou du responsable des stages de troisième année.

Les étudiants effectuant la totalité de leur troisième année à l'étranger sont dispensés du troisième stage via l'ENSIIE.

Les étudiants inscrits officiellement en bi-cursus dans les masters sont dispensés de stage de troisième année via l'ENSIIE, celui-ci étant effectué via le master.

La durée d'un stage de troisième année est de 6 mois.

Une visite sur le lieu du stage ou à l'ENSIIE est, sauf impossibilité (stages à l'étranger...), organisée entre le stagiaire, le maître de stage et le tuteur académique aux alentours du milieu du stage. Cette visite comporte au moins une présentation de l'état d'avancement du stage via un rapport et une présentation.

5.2 Les objectifs pédagogiques

Le dernier stage a pour objectif la mise en situation professionnelle autonome du futur ingénieur. Le sujet doit comporter un problème complexe nécessitant l'intervention d'un ingénieur. Le stage ne peut pas avoir comme finalité la mise en place d'une solution déterminée à l'avance et doit nécessiter une recherche de la solution la plus adaptée au problème posé.

Il est attendu du stagiaire qu'il se confronte à un problème complexe en lien sa formation et qu'il présente un état de l'art documenté concernant le domaine de son stage. Les différents choix devront être dûment mentionnés et motivés.